



Eve-Marie Ferrer

# Après la mort, le retour à la terre

Avant d'être confrontées au deuil et à ses implications, peu de personnes s'interrogent sur l'impact environnemental de leur mort. Pourtant lorsqu'on aspire à une vie respectueuse de la nature, quoi de plus naturel que de souhaiter des funérailles écologiques ?

**L**A PREMIÈRE CONTRAINTE EST LE CHOIX entre inhumation et crémation, les deux seuls modes d'obsèques autorisés en France actuellement. Dans les deux cas, vous aurez obligatoirement à choisir un cercueil. La majorité des pompes funèbres vous vendent alors un modèle en bois qui aura bien souvent parcouru des milliers de kilomètres, doté de poignées de portage non biodégradables et recouvert de peintures et de vernis. Il faut savoir que ces entreprises aux bénéfices colossaux, ont tout intérêt à proposer aux familles, dans ces moments de profonde détresse, l'ardoise la plus élevée possible. En effet, le montant alloué aux obsèques peut atteindre plus de 6000 euros. Il est important de se renseigner (1)

## LES PROFESSIONNELS DU FUNÉRAIRE POLLUENT NOTRE ATMOSPHÈRE

Cette lourde facture impacte également notre Terre. Le modèle économique actuel de nos funérailles est énergivore et polluant. Outre la consommation de bois qui augmente la déforestation, les stèles en marbre sont en provenance de Chine et d'Inde dans 80% des cas, et le béton de nos sépultures altère les sols. S'y ajoutent les pesticides utilisés dans les cimetières qui ne sont pas concernés par la loi du 22 juillet 2015 sur l'interdiction de produits phytosanitaires (2)

Ainsi que le rejet dans l'atmosphère des dioxines, mercure, plomb, cadmium et autres métaux lourds par les crématoriums non équipés de filtres. Un arrêté de février 2010 fixe "les quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés" au plus tard en février 2018, or le décret n'a toujours pas été publié et nombre de crématoriums ne seront pas équipés à cette échéance. De plus, les professionnels du funéraire recommandent les soins de conservations des corps auprès des familles alors que cette pratique fait usage de formol (France et Grande-Bretagne exceptées, la thanatopraxie (3) est interdite en Europe ou restreinte à des cas exceptionnels de transports de corps), et cela se rajoute aux polluants accumulés dans nos corps tout au long de nos vies.

## UNE DERNIÈRE MAISON EN CARTON ?

Depuis 1992, à Saint-Martin-en-Bresse, Georges Braissant a mis au point avec deux amis suisses un cercueil en fibre de cellulose et en a obtenu l'agrément ministériel français en 1998. Il a aussi créé l'association du cercueil écologique en cellulose en novembre 2012 dont l'objectif est d'informer les familles de l'existence de ce produit pour les inciter à le demander lors d'un décès si aucune lettre de dernière volonté n'a été laissée par le défunt. Car non seulement les pompes funèbres

(1) L'Association Française d'Information Funéraire AFIF donne d'excellents conseils à ce sujet sur son site Internet, <http://afif.asso.fr>.

(2) Loi qui interdit l'utilisation de pesticides par les particuliers à partir de 2019.

(3) Thanatopraxie ou embaumement consiste à préserver les corps des défunts de la décomposition naturelle.



Bruno Derbord - Ville de Niort



Entrée du cimetière  
de Souché et ses allées  
tondues



Jardin du souvenir  
du cimetière de Souché

ne proposent pas ce type de cercueil aux familles si elles n'en font pas la demande mais certains crématoriums les refusent, or tout refus d'accepter le cercueil en cellulose aux normes est passible d'une plainte pénale.

Aujourd'hui il existe deux distributeurs de cercueils en carton dans l'hexagone. Mais là encore il faudra veiller à ce que ceux-là soient vraiment respectueux de l'environnement sans colle, ni additifs, ni ornements non biodégradables (4).

## LE CIMETIÈRE DE DEMAIN

N'en déplaise à Boris Vian, je ne suis pas snob et quand je serai morte je ne veux pas d'un suaire de chez Dior mais être enterrée à Niort !

C'est ici que se trouve le cimetière écologique et naturel de Souché. Le lieu est exemplaire en tout point. Niort peut s'enorgueillir d'avoir réalisé le premier cimetière naturel de France, grâce à la volonté de son maire Dominique Bodin et d'Eve Marie Ferrer en charge des aspects techniques. La démarche est allée au delà du simple aspect paysager, en repensant toutes les étapes consécutives au décès afin de réduire son empreinte écologique. Le but a été de créer un environnement où le corps et les cendres puissent être rendus à la terre le plus naturellement possible. Ainsi, à l'exception des cas d'absolue nécessité, le corps ne reçoit plus de soins de conservation ; il est déposé dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables. En outre, l'inhumation de l'urne ou du cercueil se fait en pleine terre, sans cuve bétonnée ; le mémorial traditionnel est remplacé par une pierre calcaire discrète permettant l'identification du défunt. Le site fait également l'objet d'une gestion douce et raisonnée où la végétation spontanée est reine et les déchets verts valorisés sur place pour leur intérêt écologique. Bien sur, l'utilisation de produits phytosanitaires

est proscrite et les machines à essences utilisées avec parcimonie pour la tonte des seules allées piétonnes. (5)

À l'instar des autres cimetières l'autorisation d'inhumation dans une commune donnée dépend du lieu d'habitation ou de décès du défunt, ou

## D'autres morts écologiques

En Grande-Bretagne, il est possible de se faire enterrer dans un linceul en tissu. On peut se renseigner sur les sites [bellacouche.com](http://bellacouche.com) et [naturaldeath.org.uk](http://naturaldeath.org.uk).

Autre piste : l'aquamation ou liquéfaction, une pratique moderne qui consiste à dissoudre un corps dans une solution aqueuse alcaline – c'est-à-dire avec un pH basique. Selon Alexandre Vella sur le site *Vice*, ([www.vice.com](http://www.vice.com), "Comment mourir en France sans pourrir la planète"), "combinée au mouvement d'une eau agitée et chauffée de 90° à 180°, elle permet la dissolution dans l'eau des tissus en trois à quatre heures, comme pour une crémation. Les os devenus friables sont ensuite réduits en poudre pour être déposés dans une urne. Selon ses promoteurs, cette technique serait dix fois moins gourmande en énergie que la crémation et ne disperserait pas de gaz nocifs dans l'atmosphère. Mieux, ce procédé laisse une eau riche en matière organique et donc utilisable comme fertilisant. Notre corps est constitué à 70 % d'eau, il est plus logique de redevenir H<sub>2</sub>O. Mais pour l'heure, cette technique n'est autorisée qu'en Australie, dans sept états des États-Unis d'Amérique et au Québec – elle peut cependant être appliquée en France pour le traitement des animaux de compagnie".

(4) Blog de Georges Braissant, concepteur du cercueil en carton homologué par le Ministère de la Santé : <http://euroiris.unblog.fr>. Georges Braissant, 54, route Mervans, 71620 Saint-Martin-en-Bresse, tél. 03 85 47 02 86, mail : [braissant.georges@wanadoo.fr](mailto:braissant.georges@wanadoo.fr).

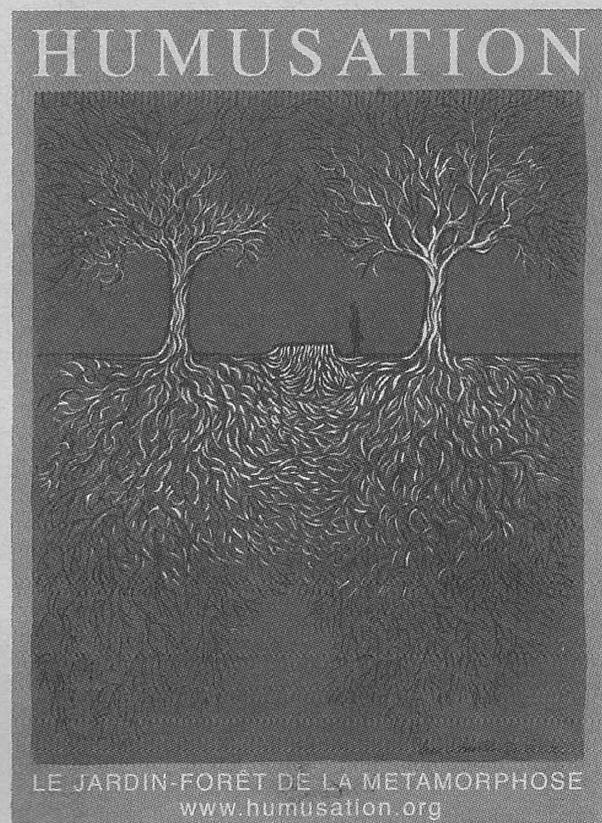
(5) Cimetière de Souché : PDF disponible sur le site : <http://vivre-a-niort.com>.

► Espace cinéraire du cimetière de Souché



Eve-Marie Ferrer

►► Affiche de Luc Schuiten pour le futur *Jardin de la métamorphose* en Belgique



encore de la commune où est situé le caveau de famille. Toutefois, les familles qui le souhaitent peuvent, avec l'autorisation du Maire, procéder à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir du cimetière de Souché. Seul bémol, la dispersion de cendre brûle l'humus et ne renforce pas le complexe argilo-humique de la terre. (6)

### RETOURNER À LA POUSSIÈRE

Ainsi à moins de vivre et de mourir dans d'autres pays que la France où quelques autres alternatives existent, il ne reste plus qu'à souhaiter que l'humusation soit enfin autorisée en Belgique puis en France et partout dans le monde.

À l'instar de Georges Braissant qui fabriqua son premier cercueil en carton pour enterrer son chat, c'est en enterrant une de ses poules dans le compost que Francis Busigny découvrit le miracle de l'humusation des corps en un temps record. Le principe est simple et sera respectueux des rites funéraires actuels. Le corps, enveloppé dans un linceul biodégradable, sera déposé sur un lit de cinquante centimètres de broyat de bois d'élagage puis recouvert de deux mètres cube de broyat et de lignite. Cette méthode permet une dégradation très rapide des corps en aérobie sans production de cadavérine et putrescine (7). De plus le compost se caractérise par une montée en température qui élimine les agents pathogènes, car plus de deux cent molécules chimiques sont logées dans nos chairs issues entre autre des médicaments ingérés. Cette technique permettrait également de retirer douze mois après les métaux qui seraient encore présents dans l'humus sain et fertile obtenu, tels que les pace-makers, les broches chirurgicales et autres matériaux non résorbables utilisés pour l'ostéosynthèse. Le projet de *Jardin forêt de la Métamorphose* aurait lieu en Belgique, sur un terrain réservé et sécurisé, sur lequel, en une année, l'humusation du défunt

produirait un mètre cube de "super compost". L'idée est de mobiliser la biomasse y compris des dépouilles humaines pour refaire des sols auto-fertiles, ainsi ces cimetières d'un genre nouveau pourraient même être implantés sur des sites très malmenés, des friches industrielles par exemple. Et si Francis Busigny parvient à faire modifier la réglementation actuelle en Belgique, ce serait un premier exemple qui pourrait faire boule de neige en Europe et ailleurs. Comme il est écrit sur le site de sa *Fondation Métamorphose*, l'initiative pour favoriser le remplacement, au niveau mondial, des services et produits funéraires peu écologiques, s'appuie essentiellement sur l'intelligence collective des citoyens. Il est grand temps d'envisager comment manger les pissenlits par la racine le plus vertement possible (8).

Odile Floutié ■

(6) Naturparif a également édité un guide pratique de conception et gestion écologique des cimetières et cite en exemple quelques cimetières qui ont fait le choix de zéro pesticides, [www.naturparif.fr](http://www.naturparif.fr).

(7) cadavérine et putrescine sont deux molécules toxiques dégageant une odeur nauséabonde provenant de la putréfaction des cadavres.

(8) Humusation : <http://humusation.org>. Site de Francis Busigny : <http://bonne-eau-bonne-terre.eu>. Fondation Métamorphose : <http://metamorphose-project.wordpress.com>.